

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	20

Date de la Convocation
10/07/2024

Date d'affichage
10/07/2024

OBJET

MARCHE DE TRAVAUX –
Aménagement du parvis de la
Mairie

Séance du 19 juillet 2024 _____

L'an Deux Mil Vingt Quatre _____

Et le dix _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**

Présents : RAVET V. - MILLET D. – PITTION V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. – NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C – COLOMBET M. – CERQUEIRA C. - BOURGEON A. – BARBERIS P. – KILIC D. – BOURDONNAY C. – RHODET F. – PERDRIX T. – DE MATOS C. - MOREIRA J. - LADRE R.

Excusés: ARMETTA C. – HASSOUN K. - PARIS-CADET J.

Absents: GROSSIORD A.

Procuration est donnée par FRATTER M. à RHODET F.

Procuration est donnée par OZDEMIR Y à RAVET V.

Procuration est donnée par BARBIER M. à PITTION V.

Secrétaire de Séance: CERQUEIRA Carlos

Rapporteur : Daniel MILLET

Objet : Attribution Marché de Travaux – Aménagement du parvis de la Mairie

Monsieur Daniel MILLET indique que concernant les travaux d'aménagement du parvis de la Mairie, la consultation vient d'avoir lieu avec la procédure adaptée ouverte, conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, pour publication, le 07.06.2024 et a été publié dans la **VOIX DE L'AIN**, et sur la plateforme du département de l'AIN.

La date limite de réception des offres a été fixée au **vendredi 5 Juillet 2024 – 12 Heures**

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la Commune a reçu 1 offre sous forme dématérialisée, celle de l'entreprise **VERDET PAYSAGES** (01 100 OYONNAX)

L'offre a été ouverte et analysée, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation, à savoir :

Prix des prestations : 30% - Valeur technique : 70%

L'offre étant conforme au niveau technique et le tarif étant conforme à l'estimation, il est proposé au Conseil Municipal de valider l'offre de l'entreprise VERDET PAYSAGES, pour un total de 183 760.75 € HT soit **222 512.90 € TTC**

Ce marché doit faire l'objet d'une délibération expresse de l'Assemblée délibérante autorisant Madame le Maire à signer les différents actes d'engagement.

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20240719-D_2024_07_19_05-DE
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024

Aussi le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le marché après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ **AUTORISE** Madame le Maire à intervenir à la signature du marché avec l'entreprises désignée ci-dessus et pour le montant désigné ci-dessus,

Le Secrétaire de séance

C. CERQUEIRA



Suivent les signatures

(Pour copie conforme)

Le Maire,

V. RAVET

